



**Durée**

14 heures



**Lieu**

Intra/Inter



**Groupe**

De 2 à 10 personnes



**Tarif**

Sur devis

Cette Formation est organisée et dispensée sous l'habilitation délivrée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) à L'Association de Marseille des secouristes CROIX BLANCHE, Entité habilitée niveau 1 pour la formation des acteurs Prap-IBC Numéro d'habilitation : 1510411/2022/Prap-IBC-01/O/07, Délivrée par la Commission Nationale d'Habilitation conformément au Document de Référence du dispositif en vigueur.

### ■ Prérequis

Aucun

### ■ Public concerné

Salariés des secteurs de l'industrie, du bâtiment et du commerce, qui ont, dans leur activité, une part importante d'activité ou de travail physique : manutention manuelle, port de charges, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail prolongées, utilisation d'engins ou d'outils exposant à des chocs ou des vibrations.

### ■ Objectifs de la formation

**Formation-action ayant** pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Elle implique de par sa nature un engagement de l'encadrement ou de l'employeur dans cette démarche de prévention, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines dans l'entreprise.

### ■ Compétences visées

- ✓ Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
  - Les enjeux de la prévention
  - Les accidents du travail et maladies professionnelles du secteur
  - Le mécanisme d'apparition d'un dommage
  
- ✓ Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
  - Anatomie du corps humain
  - Mécanisme des accidents liés à la manutention et maladies liées aux contraintes physiques
  - Observer et analyser sa situation de travail
  
- ✓ Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
  - Proposer des pistes d'amélioration de sa situation de travail
  - Remonter l'information aux personnes concernées
  - Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

## ACTEUR PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

### OPTION : INDUSTRIE, BATIMENT, COMMERCE

#### ■ Méthodes pédagogiques

Travaux de groupe/ Travaux pratiques

Mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.

#### ■ Moyens pédagogiques

- Ordinateur
- Vidéo projecteur
- Documents d'analyse
- 1 caisse avec poignées
- 1 caisse sans poignées
- Tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées

#### ■ Organisation de la formation

Formation de 14 heures en présentiel réparties si possible sur trois semaines en tenant compte des contraintes de l'entreprise.

#### ■ Modalités d'évaluation

Suivre la totalité de la formation et satisfaire à l'épreuve certificative de fin de formation

#### ■ Sanction

Certificat d'acteur PRAP IBC

#### ■ Modalités et délais d'accès

Contactez le secrétariat minimum 15 jours ouvrés avant le début de la formation

#### ■ Maintien et actualisation des compétences

7 h tous les 24 mois

#### ■ Formation accessible aux personnes handicapées

Oui. Contactez le référent Handicap un mois avant la session pour préparer d'éventuelles adaptations.

#### ■ Qualification des formateurs

Titulaire du certificat de « Formateur prap » IBC ou de « Formateur de Formateurs prap » IBC valide.

Programme conforme au document de référence PRAP – Version : V9-01 2021

#### Nous contacter

---



CROIX BLANCHE PREVENTION  
10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille  
Tél : 09 78 08 25 15 – [www.croixblancheprevention.com](http://www.croixblancheprevention.com)